

Clérac



Bulletin Communal

Juin 2009

n° 15

Sommaire



Le mot du Maire	page 3
Activités de la municipalité	pages 4-8
Informations diverses	pages 9-14
Au fil des manifestations	page 15
Bibliothèque	page 16
Écho de l'école	page 17
La vie des associations	pages 18-26
Le Musée	pages 27
Recettes : Volailles en vedette	page 28
Jardinage : le potager	page 29
État civil / Vie pratique	page 30



NOTRE COUVERTURE :

Recto : Musée

Verso : Musée

Photo réalisée par l'établissement CUVILLIER

Directeur de la Publication : Guy Pasquet

Rédacteur en chef : Dominique Maurel

Impression : Impimerie Robert - 17500 Pons

N° Dépôt légal : 962



Le Mot du Maire



Chères Cléracaises,
Chers Cléracais,

Vous trouverez comme habituellement depuis 9 ans dans cette édition de votre bulletin communal de Juin 2009 le budget de l'année en cours. Le Conseil Municipal lors de sa réunion d'orientation budgétaire a décidé de ne pas augmenter les taux communaux des 4 taxes.

Ils resteront identiques à ceux de 2008. Les hausses pouvant être constatées lors de la réception des diverses feuilles d'imposition seront le résultat de l'augmentation des bases (service des Impôts) et celles des taux fixés par le Conseil général, la Communauté de Communes et le Conseil Régional.

La Collectivité n'aura donc pas demandé, en 2009, d'effort fiscal supplémentaire à ses administrés, considérant que la situation économique difficile était un fort argument pour cette prise de décision. Cependant, les taux communaux de Clérac sont toujours en moyenne la moitié des taux nationaux ou départementaux des collectivités de même strate.

Vous pourrez également constater que le produit de service « Sotrival » représente une recette plus importante que les produits fiscaux dans leur totalité....

C'est ce qui explique notre situation financière très saine et permet les investissements importants que nous avons réalisés et que nous prévoyons. (liste page 6)

Dans 4 ou 5 ans, la fermeture du Centre d'enfouissement amènera une chute de nos ressources d'environ 22 %. Une opportunité va se présenter à nous : le chantier TGV Sud Europe Atlantique. Le territoire du Sud Saintonge doit s'organiser pour s'approprier le maximum de retombées économiques de ce grand projet.

Comme annoncé dans la presse (Haute Saintonge du vendredi 15 mai 2009) par Dominique BUSSEREAU Ministre des transports, un « Monsieur TGV » a été nommé par le Conseil Général de Charente Maritime et prendra dans quelques mois ses fonctions (basé à la Mairie de CLERAC). Il sera le « guichet unique » chargé de mettre en place le relationnel avec les entreprises désignées et les divers moyens locaux existants (avec l'aide des partenaires dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la sous-traitance, de l'insertion, du logement, de la restauration, des loisirs, de l'urbanisme etc...).

Des banques de données sont en cours d'élaboration par la Communauté de Communes de Haute Saintonge et par les services de la Sous-Préfecture dans leurs domaines respectifs.

Les élus des Communes traversées par la LGV ont créé un Collectif, dont le siège est à la Mairie de CLERAC. Il sera à l'écoute des informations et des demandes de la population.

Tous les courriers sont à adresser à :

LGV Mairie de CLERAC 1, place de Mairie 17 270 CLERAC.

Cordialement
Guy PASQUET

Activités de la Municipalité

VOIRIE : les travaux réalisés :

Travaux sur la voirie pour l'année 2009

Gravillonnage des voies communales :

N°41 au Bois de Teurlay

N°43 à Tournour

N°35 du canton des Fourchettes au petit village Route de Château

N° 39 au Boursillon

N°14 à Simmoneau

Renforcement avec reprofilage et gravillonnage de la voie n°44 de Souillac au pont Xavier.

URBANISME / BATIMENT



Lotissement communal - étang communal

Suite à l'appel d'offres, les travaux de busage du fossé entre la boulangerie et l'étang (route des vignes) ont été réalisés par l'Entreprise BASTERE.

La consolidation des berges de l'étang a été réalisée par l'Entreprise CHOIGNOT (entreprise spécialisée de SURGERES)

Raccordement au tout à l'égout
Comme prévu, l'ensemble des bâtiments communaux a été raccordé.

Musée - Eglise

Les travaux de réfection des dernières parties de couverture, à savoir les ailes droite et gauche du musée, ainsi que la salle de catéchisme et la sacristie, sont terminés (Entreprise BRAUD).

Aménagement du bourg

Les travaux de réfection de la place de la Mairie et de la rue de l'Ecole sont engagés. Comme



Activités de la Municipalité

URBANISME / BATIMENT : suite

convenu la place de la Mairie sera livrée fin Juin et les rues de l'Ecole en suivant et de l'ancienne Forge.

Restaurant -Hôtel

L'étude des travaux de ré-aménagement de la partie hôtel du Bar/Restaurant a été confiée au cabinet Archi'tecture de Jonzac (Frédéric DAVIET). A ce jour, l'avant-projet a été accepté par la commission bâtiment.



HLM

La commune a décidé d'acquérir et de rénover le deuxième bâtiment HLM comprenant deux T3 et quatre T4.

Cimetière

Suite aux constatations du Cabinet gestionnaire de la restructuration du cimetière, il est demandé aux personnes concernées par des travaux de remise en état de leurs tombes, de les réaliser rapidement. Les concessions en l'état d'abandon seront récupérées par la commune.

Energies renouvelables

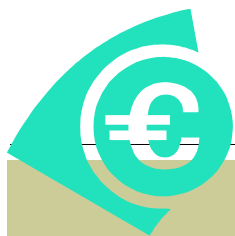
Suite à un appel d'offres, la société Abaque Ingénierie de la Rochelle a été retenue pour établir un pré-diagnostic des bâtiments communaux (isolation, chauffage, etc...).

Mairie

Un appel d'offres a été lancé en vue de rénover les façades de la Mairie. Suivant les conseils du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), il a été décidé de crépir les parties moellons en conservant les pierres de taille apparentes.

Logement 8 (Mme CAILLE)

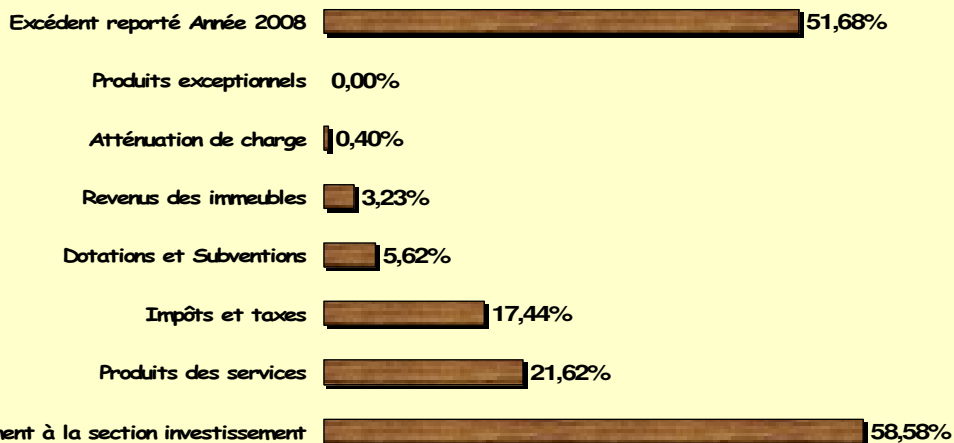
Des devis sont en cours en vue de changer l'ensemble des menuiseries extérieures.



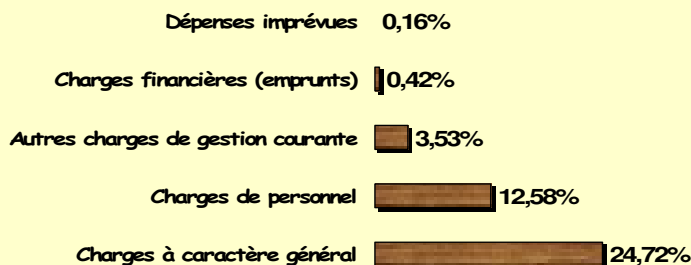
Budget 2009

Fonctionnement : 2 476 831,53 €

RECETTES

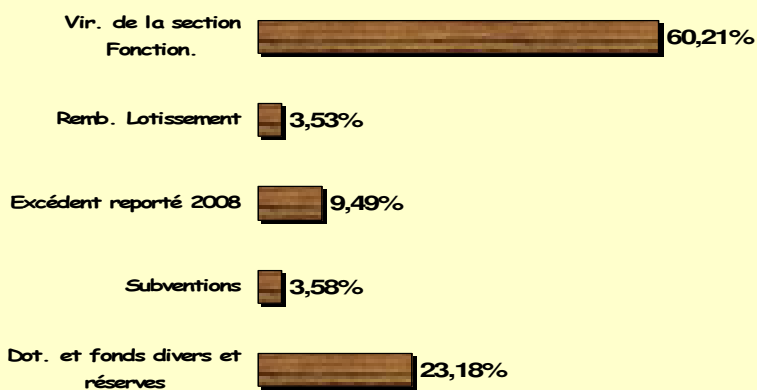


DEPENSES



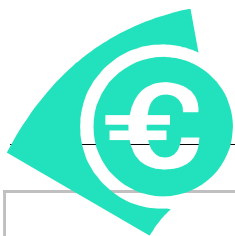
Investissement : 2 469 000,00 €

RECETTES



DEPENSES





Budget 2009

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Charges à caractère général	612 385,53	Produits de service (dont contribution SOTRIVAL)	535 600,00
Charges de personnel	311 650,00	Impôts et taxes	432 000,00
Autres charges de gestion courante	87 430,00	Dotations	139 160,00
Charges financières	10 360,00	Autres produits	80 000,00
Dépenses imprévues	4 000,00	Atténuation de charges	10 000,00
Virement à la section investissement	1 451 006,00	Produits exceptionnels	100,00
		Excédent reporté de l'année 2008	1 279 971,53
TOTAL	2 476 831,53	TOTAL	2 476 831,53

Les projets d'investissement 2009

Parmi les projets principaux d'investissements pour 2009, on peut citer :

Acquisition et travaux HLM	525 000,00
Place de la Mairie	350 000,00
Acquisition et travaux d'une épicerie	320 000,00
Création d'un hôtel	190 000,00
Voirie	180 500,00
Aménagement de la rue de Lesné	125 000,00
Rue des Ecoles	110 000,00
Groupe scolaire	100 000,00
Aménagement d'un étang	40 000,00
Traversée du bourg	19 500,00

DETAIL DES PRODUITS FISCAUX

Les taux communaux pour l'année 2009 restent inchangés.

TAXES	TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2008				ANNEE 2008
	Moyenne Nationale	Moyenne Départementale	Commune	Résultat en Euros	Commune
HABITATION	14,57%	11,96%	6,92%	50 827,00	6,92%
FONCIERE (Bâti)	18,74%	24,02%	9,12%	83 320,00	9,12%
FONCIERE (Nbn Bâti)	44,81%	49,55%	36,64%	13 923,00	36,64%
PROFESSIONNELLE	15,87%	-	5,26%	244 169,00	5,26%
			TOTAL	392 239,00	

Activités de la Municipalité

Les activités du CCAS

En cette première partie de l'année, le CCAS a eu le privilège d'honorer deux centenaires parmi les ancêtres de la commune ! Le 29 Mars c'était Madame GAUTIER du village de Landry qui fêtait ses 100 ans, entourée de sa famille auprès de laquelle elle vit toujours. A cette occasion, la municipalité lui offrait une composition florale de plantes vivaces qui lui est parvenue par l'intermédiaire de sa petite fille, selon le souhait de ses enfants.

Enfin le 6 Mai c'était le tour de Monsieur André METREAU d'atteindre ce bel âge !

Habitant CLERAC depuis 1967, il est hébergé depuis 2003 chez Madame MARTIN où il profite de la situation stratégique de la maison pour garder un œil sur les passants qui se rendent à l'épicerie tabac ou à la salle des fêtes !

La Manifestation du 8 Mai a été une opportunité pour célébrer les 100 ans de Monsieur METREAU accompagné non seulement de sa fille et de Madame Martin qui l'entourent de ses bons soins, mais aussi par une partie de la commune ! En effet autour du Monument aux morts se retrouvaient les anciens combattants, les musiciens, le conseil municipal, les enfants des écoles et les fidèles des commémorations. Monsieur le Maire a retracé la longue vie d'André METREAU, Madame BORDE lui a remis un cadeau de la MSA, puis les membres du CCAS d'autres cadeaux : parfums, bonbons, champagne.

Très entouré, embrassé par toutes ces dames, Monsieur METREAU est donc entré joyeusement dans sa 101 année, bien arrosée par un apéritif accompagné de canapés et gâteaux salés variés, confectionnés par notre boulanger, le tout offert par la Municipalité.

Ainsi, après Madame Irène BERTET 103 ans, ces deux derniers portent à 3 le nombre de centenaires sur notre commune !

Outre l'organisation de ces festivités, l'objet du CCAS reste d'abord l'Aide Sociale communale sous ses différents aspects, notamment le dépannage ponctuel en cas de passages difficiles...

Si vous connaissez d'importantes difficultés suite aux divers aléas de la vie, (perte d'emploi, maladie, invalidité, séparation, décès...) vous pouvez demander une aide exceptionnelle d'urgence au CCAS en vous manifestant auprès de Marie Bernadette MARTINEZ (05 46 04 20 77), Marie José BELLOT (05 46 04 20 95), Nathalie PEYREMOLE (05 46 04 43 99) ou Nicole JONGES (05 46 04 01 25).

Le Secours Catholique peut aussi intervenir. Contacter Monique PAILLE (05 46 04 13 41) ou Marie Madeleine WACHE (05 46 04 13 03).

Il existe aussi des organismes qui peuvent vous aider davantage dans la durée. Vous pouvez vous adresser :

- Pour l'alimentation :

Banque Alimentaire - Mairie de MONTLIEU

Restaurant du cœur - Mairie de CLERAC

- Pour l'habillement, le linge et la puériculture

« Vivre le Quotidien » sous la mairie de MONTGUYON les mercredis et samedis de 10 h à 12 h

- Pour les transports (accompagnements, consultation, rendez-vous médicaux ou administratifs, recherche d'emploi, entretiens d'embauche...)

« Itinéraire 17 » 5 rue de Tivoli 17130 MONTENDRE 05 46 86 56 55

- Pour une Aide à domicile (auprès de la famille, de la personne âgée, malade, handicapée...)

ADMR SAINTONGE SUD : Mairie de Montguyon 1 étage 05 46 04 45 97



Madame GAUTIER et sa famille



Monsieur METREAU

Informations diverses

Restaurant scolaire

Depuis janvier, la cantine se met au vert.

Ayant un producteur bio sur son territoire, la municipalité a souhaité engager une collaboration avec « Bio chemins » afin, d'une part, de faire profiter d'une nourriture saine aux enfants de la commune, d'autre part, de faire réfléchir ces mêmes enfants et leurs parents sur l'alimentation en général et ses conséquences sur la santé.

Commencée avec les pommes de terre et les carottes la collaboration pourra s'étendre aux tomates, salades, concombres, en fonction des saisons.

Un accompagnement éducatif est sans doute utile et nécessaire car comment un enfant pourrait-il comprendre pourquoi une tomate dans son assiette au mois de janvier n'a pas la même saveur ni les mêmes qualités nutritives qu'une tomate locale « naturelle » au mois de juin ? La collaboration avec « Bio chemins » est donc à envisager à plusieurs niveaux.

Bio chemins

Sous le hangar de la ferme de Godet... Pascal, Marie-Christine ou Patrice vous accueillent chaque samedi matin de 9 heures à 13 heures, pour leur « marché à la ferme ».

Leur lieu de production maraîchère est à Grand Village, la ferme de Godet se trouve à 1 km plus loin, en direction de Valin.

Le téléphone du bureau : 05 46 04 03 03 (n'hésitez pas à laisser un message, ils ne manqueront pas de vous rappeler dès que possible). Le téléphone de Pascal : 06 68 99 52 04

Leur adresse mail : biochemins@biochemins.fr



Déclaration de forages domestiques



Vous possédez un puits ou un forage domestique, vous devez le déclarer auprès des services de la Mairie avant le 31 décembre 2009. Vous souhaitez réaliser un nouveau forage, vous devez également le déclarer au moins un mois avant le début des travaux.

Pourquoi une telle déclaration ?

Cette déclaration a trois objectifs :

- **Préserver la qualité des eaux souterraines.** Mal réalisés, les forages peuvent être des points d'entrée de pollution de la nappe. Ils doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière lors de leur conception et leur exploitation. La déclaration permet de faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de leurs forages sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques.
- **Eviter les contaminations du réseau public d'eau potable.** L'usage d'une eau d'un forage privé, par nature non potable, peut contaminer le réseau public si, à l'issue d'une erreur de branchement par exemple, les deux réseaux venaient à être connectés. C'est pourquoi, la déclaration puis les contrôles permettront de s'assurer qu'aucune pollution ne vient contaminer le réseau public de distribution d'eau potable.
- **Prévenir les risques sanitaires liés à la consommation d'eau non potable.** Les principaux risques sanitaires engendrés par l'ingestion d'eau sont d'ordre microbiologique (la contamination par des bactéries ou des parasites peut provoquer des gastro-entérites) et chimique (la contamination par des substances chimiques peut avoir des effets sur la santé à moyen ou long terme). L'obligation de joindre à la déclaration une analyse de l'eau, si elle est utilisée pour la consommation, permet de prévenir ces risques.

En outre, le recensement des puits et forages privés permettra aux DDASS, en cas de pollution de nappe susceptible de présenter un risque sanitaire pour la population, d'améliorer l'information des utilisateurs et notamment de leur communiquer les consignes à respecter (interdiction de consommation, le cas échéant).

Quels sont les ouvrages concernés par la déclaration en mairie ?

La déclaration en mairie concerne tous les ouvrages de prélèvement d'eau souterraine (puits et forages), dont l'usage est strictement réservé à des usages domestiques. Constituent un usage domestique de l'eau, au sens de l'article L. 214-2 du code de l'environnement les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques, propriétaires ou locataires des installations, et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes. En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau, tout prélèvement inférieur ou égal à 1000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs, ainsi que tout rejet d'eaux usées domestiques dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg de DBO₅.

La déclaration sera conservée par la mairie. Les informations contenues dans la déclaration seront introduites dans une base de données nationale sécurisée et à caractère confidentiel. Un contrôle peut être fait dans le cadre d'une action liée aux pouvoirs de police du maire ou par les services de l'Etat (DDASS, service de police de l'eau) en cas par exemple, d'une suspicion de pollution. Le service public de distribution d'eau potable peut également contrôler l'absence de raccordement entre le réseau raccordé à l'ouvrage de prélèvement et le réseau public de distribution d'eau potable. L'objectif de ce contrôle est d'éviter toute contamination du réseau public. Tout pompage doit être équipé d'un compteur d'eau.

Pour en savoir plus : connectez-vous sur <http://foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr>

Informations diverses

Recensement



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???

OBJECTIF CITOYEN



Depuis la suspension du service national, le **re-censement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Après la Journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D.), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans $\frac{1}{2}$, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JAPD, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet **l'inscription systématique sur les listes électorales** dès l'âge de 18 ans.

Le Bureau du Service National c'est aussi la gestion jusqu'à l'âge de 50 ans*, des personnels qui ont servi sous les drapeaux ou qui ont été engagés. Pour obtenir un état signalétique et des services, une vérification des services en vue de l'obtention de la carte du combattant, l'établissement de services aériens ou une demande de motif médical ...

vous pouvez prendre contact auprès de nos services soit par :

Mail : bsn-poi-sai@dsn.sga.defense.gouv.fr

Tél : 05.49.00.24.69 - Fax 05.49.00.24.50

courrier : Bureau du Service National de Poitiers -

Quartier Aboville - BP 647

86023 POITIERS CEDEX

ou encore sur le site du rectorat de Poitiers :

www.ac-poitiers.fr/eleves/pcitoy

* (de 50 à 92 ans, prendre contact auprès du BCAAM - Caserne Bernadotte - 64023 PAU CEDEX

Informations diverses

Don du sang, don de soi



Donner du sang est absolument sans risque et permet de sauver des vies.

Le prélèvement s'effectue dans des conditions strictes d'hygiène et de confort par une personne spécialement qualifiée.

Type de don :

- *Le don de sang total* : Il dure 8 à 12 minutes. Une poche d'environ 460 ml de sang est prélevé.

- *Le don de plasma, de plaquettes, de granulocytes ou de globules rouges* : Il dure de 30 à 90 minutes. Seuls les composants nécessaires sont collectés, les autres sont restitués au donneur.

Que devient votre don ?

- *Utilisation thérapeutique* : les produits sanguins sont indispensables pour traiter les très nombreuses personnes malades (cancers, leucémies...) victimes d'accident ou qui vont subir une lourde intervention chirurgicale.

- *Utilisation non thérapeutique* : votre don pourra être utilisé pour la recherche et l'enseignement sous réserve de votre accord écrit.

Votre don sauvera des vies, pensez-y.

Recyclage des consommables informatiques et téléphones mobiles



L'environnement, un patrimoine à protéger pour les générations futures

Une bouffée d'air pour la Terre...

La mairie met à votre disposition un bac de collecte de consommables informatiques (tous types de cartouches d'impression) et de téléphones mobiles.

Ces articles sont triés par COP Atmosph'AIRRE de Cestas (Gironde). Toutes les cartouches et téléphones mobiles usagers sont valorisés selon les normes en vigueur, et les emplois sont réservés à des personnes en difficulté.

En nous confiant vos consommables, vous contribuez à la protection de l'environnement.

Un geste plus un geste et c'est la terre qui va mieux.

Informations diverses

Le Compostage



Faites votre
Compost
De la poubelle au jardin

Dans le cadre de sa politique de **réduction des déchets**, la Communauté de Communes de Haute Saintonge réalise sur notre commune une campagne de sensibilisation au **compostage à domicile**.

Pourquoi ?

Dans un souci écologique et économique, il est nécessaire de réduire les tonnages de déchets à collecter et à traiter, dont le poids global ne cesse d'augmenter. A l'échelle du territoire de la CDC de Haute Saintonge, la production de déchets ménagers représente près de 28 240 tonnes par an, soit l'équivalent de **492 kg par habitant et par an** (y compris les apports en déchèteries).

Comment ?

Sachant qu'un foyer produit chaque année environ 260 kg de déchets biodégradables, nous pouvons aisément **réduire le volume de notre poubelle en compostant les déchets de cuisine et de maison** (épluchures de légumes, marc de café, essuie-tout, restes de repas...) avec les déchets de jardin.

Ainsi, nous produisons à domicile notre propre compost tout en diminuant les quantités de déchets.

Quand ?

Une réunion publique a eu lieu le 04 juin dernier.

Si vous n'avez pu être présent, la Communauté de Communes de Haute Saintonge vous accueille sur RDV à son siège social situé 7 rue Taillefer BP2 17500 JONZAC. Pour toute information ou conseil, le **numéro vert 0 800 801 157** est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.



Communauté de Communes de la Haute Saintonge
7 rue Taillefer - BP 2 17500 JONZAC
Tél. 05 46 48 12 11 - Fax 05 46 70 23 30

Informations diverses

L'Aide à Domicile en Sud-Saintonge

Elle est en grande partie assurée par l'association ADMR SUD SAINTONGE (ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural)

Le siège de l'association se trouve à la mairie de Montguyon (1^{er} étage) avec un bureau annexe à Saint-Aigulin près de la médiathèque. Ces locaux sont mis à la disposition de l'ADMR par les municipalités.

Deux assistantes de gestion assurent l'accueil et la mise en place des interventions qui couvrent les cantons de Montlieu et Montguyon.

Vous pouvez les joindre tous les matins de 9 heures à 12 heures (sauf le mercredi pour Saint-Aigulin)

ADMR Montguyon tél : 05 46 04 45 97

ADMR Saint-Aigulin : tél : 05 46 70 09 97

L'association qui possède l'agrément qualité, est en cours de certification pour la norme NF services aux personnes.

L'association ADMR emploie 60 salariées formées qui interviennent au domicile des personnes qui ont besoin d'aide pour diverses tâches de la vie.

30 aides à domicile, 17 AVS (Auxiliaire de Vie Sociale) et 2 TISF (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale).

Les aides à domicile effectuent l'entretien de la maison et du linge, l'accompagnement aux courses et rendez-vous divers ainsi qu'à la préparation des repas.

Les AVS prennent en charge les personnes les plus dépendantes pour une aide à la toilette, au coucher et au lever, à la mobilité, à la prise des repas et des médicaments et ceci 7 JOURS sur 7.

Les TISF sont plus spécialisées pour l'aide auprès des familles avec enfants (naissance, maladie, accident, opération, handicap de toutes sortes). Enfin, pour les personnes isolées et peu mobiles, il y a la possibilité de pose d'une télé-alarme qui assure une permanence de veille.

Des aides financières peuvent être accordées suivant les cas :

- Pour les personnes âgées ou malade par :

- * Les caisses de retraites

- * La CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie)

- * Les mutuelles

- * Le Conseil Général (APA aide personnalisée à l'autonomie)

- Pour les familles :

- * La CAF (Caisse d'Allocation Familiale)

- * La DSD (Direction de la Solidarité Départementale)

- * La MSA (Mutualité Sociale Agricole) pour ses ressortissants

- Pour les personnes handicapées de tout âge par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Outres ces aides, il existe des mesures fiscales intéressantes :

- * Exonération des charges patronales pour les plus de 70 ans

- * 50% des sommes versées déductibles des impôts

Possibilité d'utilisation du CESU (Chèque Emploi Service Universel) qui peut être préfinancé (employeur, comité d'entreprise, caisses diverses...)

Pour tout renseignement, appeler les assistantes de gestion au bureau de Montguyon ou Saint-Aigulin. Elles pourront vous conseiller sur les démarches à faire pour constituer votre dossier afin de mettre en place l'intervention.





Au fil des manifestations

Soirée Hip Hop



Ce 30 janvier, il y avait beaucoup de monde à la salle des fêtes pour applaudir la Compagnie Pyramid. Ce groupe de Hip Hop de Rochefort a fait une grosse impression sur le public qui avait, pour seule représentation de cette danse de rue, les images diffusées par les médias : un jeune Américain, plutôt mauvais genre, un lecteur de CD sur l'épaule, dansant sur le trottoir. Les six jeunes gens présents ce soir là n'avaient pas du tout mauvais genre. D'origine et de culture différentes, ils ont réalisé un spectacle de très grande qualité, démontrant ainsi leur ouverture d'esprit à travers une passion commune ; la danse. Le public

ne s'y est pas trompé et a été très enthousiaste. Il a chaleureusement encouragé la troupe par ses applaudissements et a salué la performance de ces artistes à la fois athlètes, danseurs et chorégraphes, capables de danser du hip hop sur de la musique classique.

Ce soir du 30 janvier, certains clichés sont tombés.

Les envoyés du Yuoclund

Le mardi 18 Août à 20 H 30 la commune de Clérac accueillera un drôle de berger avec son drôle de troupeau.

Fuyant le réchauffement climatique, trois Yuocs, créatures mythiques issues du croisement improbable du yack, du mouton et du Yéti, suivis de leur berger Yuocmyn, feront une halte à Clérac dans leur long voyage depuis le plateau du Yuoclund (frontière entre la Chine et la Mongolie).

Nomades à la rencontre du monde, ils se livreront sous nos yeux amusés à leurs jeux, leurs chants, leurs danses, leurs ébats, leurs rites et nous dévoileront avec humour et tendresse leur philosophie et leur mode de vie.

Une création de théâtre de rue présentée par le G.R.A.A.L.L. (Groupement Rural d'Action Artistique de Libération Ludique), financée par la Communauté de Communes.

*"Fuljen om truyt uller vrengr
kel mǎngǎ kun anderen vereld"*

*"Oublie le vrai, oublie le faux,
seul le rêve peut transformer
le monde"* proverbe Yuocmyn



Bibliothèque

La bibliothèque et ses bénévoles vous informent



Petits et grands, n'hésitez pas à venir y emprunter vos rêves !

En plus d'un fonds d'environ 4500 livres et revues pour adultes et ados, jeunes et tous petits, le bibliobus a laissé environ 500 ouvrages lors de son passage le 29 avril ainsi que quelques DVD, CD et CD-ROM.

Début juin, vous trouverez sur les étagères et dans les bacs les romans, BD, policiers (jeunes, ados, adultes) et les albums pour les plus petits qui viennent d'être achetés avec une partie du budget (substantiel) alloué par la municipalité.

L'équipement de ces nouvelles acquisitions est en cours.

Dans *Le petit journal de la bibliothèque*, qui paraît deux fois par an (printemps/été, automne/hiver), vous en découvrirez les titres, les noms d'auteurs, les sujets et

résumés.

Ces feuillets sont à votre disposition dans les commerces, à la mairie et à la bibliothèque, bien sûr !

Cependant, si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez, n'hésitez pas à faire part de vos souhaits, tout sera mis en œuvre pour essayer de vous satisfaire.

Activités annexes :

- * Deux ordinateurs avec accès à Internet sont à votre disposition ainsi que scanner et imprimante ; une participation financière de 0,15€ par page imprimée vous sera demandée.

- * Les enfants des trois classes de l'école fréquentent les locaux pendant le temps scolaire sous forme d'animations collectives proposées par les bénévoles ou pour des consultations et lectures plus individualisées.

Dans le cadre de ces animations, la classe de CE2, CM1, CM2 a accueilli Michelle Coindeau, notre poète locale.

- * Une animation *Bébé lecteur* (enfants de 9 mois à 3 ans) a été proposée (toujours par les bénévoles) en mars autour d'un tapis de lecture pendant trois séances. Une deuxième session (tapis et livres différents) a eu lieu en mai/juin.

Si vous êtes intéressés, ou si vous voulez des renseignements, adressez-vous à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture.

- * L'équipe, soucieuse de développer la lecture publique en milieu rural et d'ouvrir de nouvelles perspectives d'animation locale, a participé, en collaboration avec les bibliothèques de Bussac-Forêt, Chepniers, Chevanceaux, Montlieu-La Garde, Orignolles, Saint-Palais de Négrignac et Vanzac, à la mise en place d'un Salon du Livre Jeunesse qui s'est tenu à Bussac-Forêt le 15 mars 2009. Tout comme le Salon du Livre Régional de 2006 à Montlieu-La Garde les auteurs ont été sensibles à l'accueil chaleureux que leur ont réservé les organisateurs et par l'intérêt d'un public venu en nombre.

Nous vous rappelons :

- * que l'inscription et l'emprunt des livres sont gratuits

- * les horaires d'ouverture

mardi et jeudi de 16h30 à 18h30 ; samedi de 10h00 à 12h00

Écho de l'école

Une des agréables lectures ...
au fil des corrections ...

La sortie scolaire à Bordeaux ...

Le matin, j'ai aimé la patinoire car on s'est éclaté puis avant j'en avais jamais fait et maintenant je sais en faire.

Le midi, c'était très agréable de manger dans le jardin public, les canards qui nous entouraient, on avait le soleil, c'était vraiment génial.

L'après midi, en premier, on est allé au musée d'art contemporain, on a visité plein de choses puis les marches c'était comme les marches d'un château, et ça ressemblait à un château. Après, on est allé au miroir d'eau on a remonté notre pantalon et on s'est éclaté, après on a bronzé et en même temps on s'est séché. Après on est allé rue Sainte Catherine, il y avait beaucoup de monde. On s'est rendu à Quick pour prendre ou une glace ou un milk shake, et un coca. Et dans notre table avec Emilien, Angéline Mélissa et moi on a rigolé. Après on est passé devant le marché et la statue de la liberté et on est rentré au bus et on est revenu à l'école. C'était la meilleure journée dans l'école de Clérac.

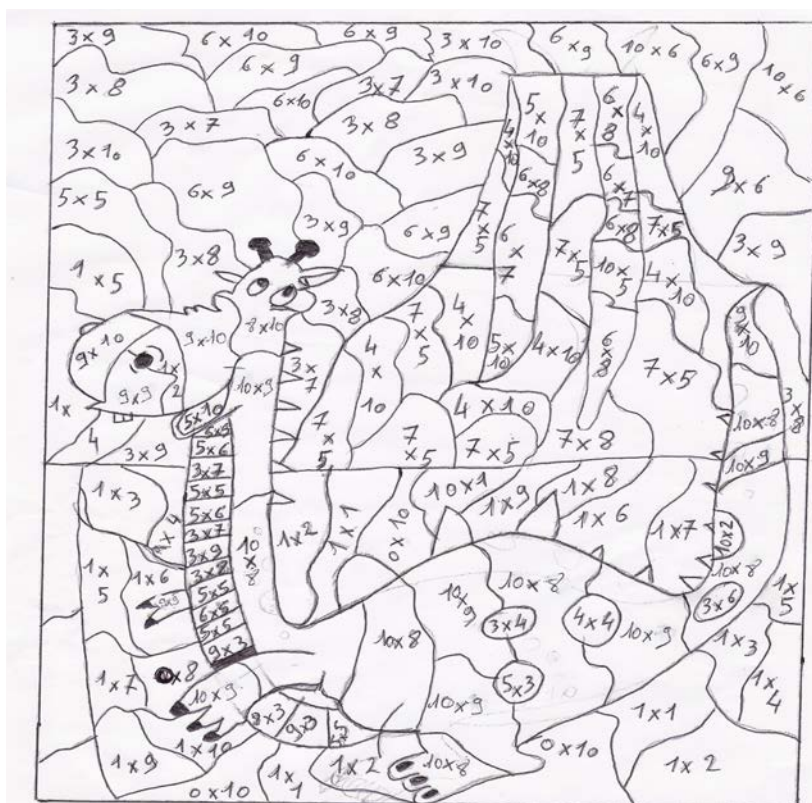
Anaïs Cougouilles, CE2.

Mai 2009

Quelques mots restés dans la tête des élèves suite à leur année scolaire ; à vous de les retrouver... Merci à chaque élève et bonne chance

BIBLIOTHÈQUE	CARNAVAL
CIRQUE	COMMEMORATION
FOOTBALL	GEOMETRIE
MUSEE	NANOMONDE
PATINOIRE	PHOTO
RANDONNEE	RECREATION
USEP	CHANDELEUR
CORDE	MADAGASCAR
OBAMA	PYRAMIDE
ROULER	

MCZENFRODIRRNEC
AXHUETOOBEOIIA
DUSAJNTOCAIRPRR
ASRCNYNRTTMYATN
GEHEPDEOABRAXEA
APFTLAERDAABBMV
SDBLTUOLMNILMOA
CVRIOMOIEJALLEL
AXOTEYDRUCURGGJ
RNOMZEDEUQRICWE
MHMERIONITAPRAE
POBIBLIOTHÈQUES
CNANOMONDEJODXU
HQTWCORDEC D TOEM
QASHWWNYAMXJDDG



Coloriage magique
inventé par Laurent
Landard (CH2).

Vert clair: 0 à 10
Rose 11 à 20
Jaune 21 à 30
Gris 31 à 40
Rouge 41 à 50
Violet 51 à 60
Marron 61 à 70
Vert foncé 71 à 80

La Vie des Associations

Comité des fêtes

Le comité des fêtes a organisé sa première manifestation avec l'association du football le 14 Mars, pour la **soirée choucroute**. Grande soirée Bavaroise, avec plus de 230 personnes, l'orchestre JULUIS et ses montagnards ont su donner les rythmes des Ein Prosit !!!! avec une très bonne ambiance. La choucroute préparée par le traiteur Mr Couraud et son équipe nous a régallés une fois de plus. Une belle soirée. Merci à vous tous, et aux deux associations, ainsi qu'à notre presse locale. A renouveler sans doute avec un autre thème.

Bientôt la **journée plein air le 27 Juin**. Cette année, c'est la fête avec YOYO le clown et ses vélos rigolos, l'atelier Maquillage de Mimi Pinceau, du spectacle pour toutes générations, des enfants aux grands parents, pour se défouler, jouer, et surtout rire et s'amuser. Pendant cette journée, pleins d'activités, randonnée, vélo, jeu de quilles à l'ancienne, concours de pétanque, sans oublier la buvette, les glaces pour l'après midi, pendant que les jambons sur la broche sous l'oeil attentif de Charlot et Patrice commenceront à avoir chaud. Le soir ambiance musicale avec La banda 33 pour l'apéritif avec la sangria, les moules, les tapas, suivi du repas en plein air et le Podium W System, avec de la musique pour tous.

Dès à présent n'oubliez pas de **réserver votre Samedi** pour faire la fête tous ensemble.

La Fête Foraine les 4, 5, 6 Septembre. Attractions durant ces 3 jours : son marché nocturne vendredi 4 avec des surprises et nos artisans commerçants pour vous restaurer ; Samedi 5 après-midi grand prix cycliste, concours de pêche à l'étang, feu d'artifice suivi d'une soirée variété en plein air si le temps le permet avec le Groupe Saturanium ; vide grenier le dimanche 6, avec restauration sur place. Pendant ces trois jours manèges et animations .

La journée pique nique le Dimanche 5 Juillet. Cette année nous nous retrouverons au Village de **Massicot**. Venez nombreux avec le casse-croûte, pour passer un moment sympa .

Une soirée en Octobre ou Novembre est en cours de réflexion, nous vous informerons de la suite dans les mois à venir.

Le comité des fêtes vous invite à vous retrouver nombreux pour partager ensemble, des moments conviviaux et participer ainsi à la vie de notre village. **A bientôt**.

L'union sportive cléracaise Fin de saison 2008/2009

Bilan mitigé, satisfaisant chez les jeunes mais plutôt morose du côté des seniors. Suite à une douzaine de départs à la fin de la saison dernière le mot d'ordre était « reconstruction » avec l'arrivée d'un nouveau responsable à la tête des seniors. Après un début de saison de bonne qualité, le manque d'assiduité et les départs en cours de saison de certains joueurs donnent donc un effectif un peu juste. L'équipe A engagée en 3^{ème} division finit à la 5^{ème} place du classement tandis que l'équipe B engagée en 4^{ème} division se voit reléguée en division inférieure.

Chez les jeunes, les effectifs aussi sont en baisse. De plus, l'obligation, de faire disputer les rencontres le samedi matin a amplifié la désertion. A quoi pense la fédération ? Quoi qu'il en soit, les débutants, sous la houlette de Richard et Lilian, ont fait une bonne saison. Les poussins ont grossi l'effectif de Montguyon. En ce qui concerne les benjamins, l'équipe 1 a terminé 5^{ème} sur 9 en 1^{ère} phase et 3^{ème} sur 5 en 2^{ème} phase. L'équipe 2 a terminé 9^{ème} sur 9 en 1^{ère} phase puis 2^{ème} sur 6 en 2^{ème} phase. Pour les -13 ans, l'équipe A termine cette saison 3^{ème} sur 9 et l'équipe B 6^{ème} sur 8. Enfin les -15 ans en ligue (en entente avec Montguyon et St Aigulin) ont terminé 4^{ème} en 1^{ère} phase ce qui les a qualifiés pour jouer la montée en Promotion d'Honneur, ils réalisent par conséquent une bonne saison.

En coupe, les -13 ans et les -15 ans sont qualifiés pour les $\frac{1}{2}$ finales.

Bravo à toutes et à tous et à très bientôt pour la saison 2009/2010 qui devrait démarrer le 1^{er} dimanche d'Août par un repas moules/frites.

Vive l'USC

La Vie des Associations

Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)

L'association vous propose des concours de pétanque sur le terrain de boule à 15 h les vendredi 26 juin, vendredi 3 juillet, vendredi 10 juillet, vendredi 17 juillet. Les concours sont ouverts à tous en doublette avec un engagement de 10 €. Différents lots sont à gagner : viande (bœuf, porc), pineau, vin (l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération). Vous trouverez sur place une buvette avec vente de crêpes. Lors de la fête annuelle des 4, 5, 6 septembre, un lâcher de truites sera organisé le samedi toute la journée et le dimanche matin sur l'étang nouvellement aménagé (en bas du lotissement).



Le lièvre

Le lièvre (du latin *lepus*) est un petit mammifère herbivore sauvage qui ressemble au lapin. Il existe une trentaine d'espèces de lièvres de par le monde qui diffèrent entre elles par leur taille, leur coloris ou leur mode de vie. Les lièvres sont des animaux relativement solitaires vivants parfois en couple. La femelle du lièvre s'appelle la « hase » (mot emprunté à l'allemand) ; le petit du lièvre s'appelle le « levraut » (ou « levreau ») ; le mâle reproducteur s'appelle un « bouquin » ; la hase a deux ou trois portées par an et possède trois paires de mamelles. La hase possède 2 matrices, et ainsi elle procrée en superfétation. Le cri du lièvre est le vagissement.

Les lièvres sont fins, légers et possèdent de longues pattes postérieures, très musclés qui lui permettent de se propulser en bonds rapides lorsque c'est nécessaire ; le lièvre d'Europe peut ainsi se déplacer à la vitesse max de 73 km/h et bondir jusqu'à 2 mètres de haut.

Les lièvres constituent un gibier de chasse. En Europe, il est parfois désigné par les noms de capucin, rouquin, oreillard, lebre, bossu (lebe en gascon).

Chez le lièvre d'Europe, la période de reproduction va de mars à novembre. Cette période porte le nom de bouquinage.

Différences avec le lapin

- oreilles plus longues que la tête,
- iris jaunâtre,
- ongle des orteils fendu,
- gestation : 40 jours,
- selon les espèces, le lièvre peut être solitaire ou vivre en couple monogame,
- 48 chromosomes,
- l'extrémité de l'oreille du lièvre est noire,
- contrairement au lapin, le lièvre n'habite pas dans un terrier souterrain. IL se repose et élève ses petits dans un nid à même le sol appelé gîte. Ses gîtes assurent une moins bonne protection que les terriers notamment concernant la régulation de la température et la protection contre les prédateurs. Pour pallier ce problème, les levreaux ont un développement beaucoup plus précoce que les lapins : Ils sont poilus et voient dès leur naissance et très vite ils subviennent à leurs besoins,
- le lièvre est un animal sauvage. Il n'existe pas d'espèce



La Vie des Associations

Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)



domestique. Cependant, suite à de longues heures d'observation, un belge a réussi à faire un élevage. Le secret réside dans la fourniture de plantes spécifiques, variées en fonction de l'année. Ceci permet de déclencher (via le système hormonal) les différents stades du développement (comme la lactation par exemple).

Menaces

Le lièvre a beaucoup régressé dans de nombreuses régions, notamment en Europe, et il a totalement disparu d'une partie de son territoire. Il se montre plus sensible que le lapin à la fragmentation de son territoire par les routes qu'il n'aime pas traverser. S'il est grâce à cela moins sensible à l'écrasement par les véhicules, il pourrait aussi être rendu plus vulnérable aux maladies par la régression de ses prédateurs naturels (moins de sélection naturelle), et par la consanguinité qui augmente

lorsque son territoire se réduit. Plusieurs maladies dont la tularémie, l'infection par la grande douve du foie *Fasciola hepatica*, la coccidiose ou le VHD (maladie virale hémorragique) ou encore l'EBHS, ont décimé des populations locales dont en 2004 dans le sud de la France selon le Réseau SAGIR, avec un variant du virus EBHS qui semblait inhabituellement virulent.

L'association des Parents d'élèves

Depuis le début de l'année scolaire, l'association des parents d'élèves a réalisé différentes manifestations en collaboration avec l'équipe enseignante au profit des élèves de l'école de Clérac :

Réalisation de calendriers scolaires avec les photos des enfants, le marché de Noël, le loto, participation à la soirée Hip Hop.

Les activités de l'association ont permis l'achat d'une ferme avec animaux pour la maternelle, de livres pour l'ensemble des élèves. L'association a également participé au financement de différentes sorties scolaires à Bordeaux : Cirque Arlette GRUSS, Patinoire, musée CAPC, Cap sciences...

La kermesse aura lieu le 21 juin 2009.

Les membres de l'association renouvèlent leurs remerciements à toutes celles et ceux qui contribuent à la réussite des manifestations.



La Vie des Associations

Les aînés ruraux : bien-être et mieux vivre ensemble



Notre mouvement démocratique est indépendant de tout courant de pensées.

Association créée le 6 février 1978.

Nous jouissons d'une renommée qui consacre nos valeurs et la puissance de notre réseau.

Aujourd'hui, riches de 10 000 clubs, nous regroupons 730 000 adhérents au sein de structures associatives décentralisées et autonomes. Nous fonctionnons sous forme pyramidale et fédérale.

Les bases de notre mouvement : la solidarité, le partage, le lien social, l'accueil et l'échange, la lutte contre l'isolement et l'ouverture à tous.

Au-delà de nos activités de loisirs culturelles et sportives, nous favorisons et développons la défense des droits et des personnes. Nous valorisons enfin les compétences de nos membres bénévoles en vue de la satisfaction de besoins sociaux fondamentaux.

Les aînés ruraux, une trajectoire à partager

Les termes « aînés ruraux » traduisent l'engagement du mouvement auprès des personnes âgées et retraitées de tous les territoires, comprenant une réalité aux multiples aspects et un investissement important des bénévoles dans de nombreux domaines de la vie locale et quotidienne, basés sur les valeurs de la loi de 1901.

Aux côtés des activités de loisirs et de détente dans 90 départements et dont l'un des rôles essentiels est de lutter contre l'isolement des retraités, d'animer le territoire, la générosité, la solidarité et la prévention font partie intégrante des initiatives proposées.

C'est l'un des premiers mouvements associatifs de personnes âgées en France et en Europe. Il témoigne quotidiennement de cet esprit dans des opérations de proximité (visites dans les maisons de retraite, Téléthon, Banque alimentaire, etc.) dans des situations d'urgence (tsunami, inondations, etc.) ainsi que dans des actions d'envergure internationale.

La Vie des Associations

Les aînés ruraux : bien-être et mieux vivre ensemble

Les fédérations départementales dispensent auprès de leurs clubs aides et conseils, mettent en place des programmes de formation en partenariat avec d'autres associations (Groupe AMA, MSA, etc.) dans le domaine de la santé, de la sécurité routière (l'an passé au Fouilloux). Ils se positionnent sur des projets aussi vitaux que la prévention du vieillissement, le maintien à domicile, etc.

Enfin, leur attachement, à quelque échelon que ce soit, à leur territoire et à la région où ils œuvrent les incite à sauvegarder, à faire connaître et à valoriser leur patrimoine (Histoire du village, archéologie, culture orale, gastronomie, recettes anciennes de cuisine, folklore local, etc.), à transmettre leurs connaissances et leur savoir-faire aux plus jeunes générations ; d'où leur mobilisation dans de nombreuses actions inter-générations dans le cadre de la *Semaine bleue*. En 1999, il fut créé le **Prix littéraire des écrivains ruraux**, en partenariat avec l'association des écrivains et artistes paysans et les éditions *Cheminements*, qui témoigne de la vitalité créatrice déjà exprimée dans les **4 premiers Prix littéraires** :

- *La fin des paysans*, de Claude Kerlaz,
- *L'étang*, de Michel Bondon,
- *La part du feu*, de Jacques Fager,
- *Le bûcheux*, d'Odette Vadot.

L'interclubs

Notre Club de Clérac participe aux activités de l'Interclubs ; celui-ci a organisé : sortie spectacle, journée charnetaise avec cuisine du cochon, concours de belote, journée escargots, concours de pêche à l'étang de St-Martin, et comme chaque année, le « repas entrecôte » à St Martin et à Boscamnant, mercredi 10 et 17 juin.

Nous vous invitons cordialement à rejoindre le Club, vous serez bienvenu(e)s.

Le **deuxième mercredi** du mois, nous nous réunissons, à **14 heures**, à la salle des associations pour temps de détente, de jeux autour d'un goûter.

Les Anciens Combattants

Comme à l'accoutumée, l'Amicale des anciens combattants a fêté la célébration du 8 mai 1945 devant le monument aux morts en présence d'une assistance attentive aux messages de paix énoncés par le Maire, Guy Pasquet et le président, Jean Claude Noinin.

Les écoliers et la directrice de l'école de Clérac ont déposé des bouquets de fleurs au monument aux morts et chanté la Marseillaise comme le veut une tradition désormais établie. Jean Claude Noinin, président de l'association, les a remerciés chaleureusement de leur présence en ce moment solennel.

A l'issue de la cérémonie, Monsieur Xavier Rulier a reçu une médaille au titre de la reconnaissance de la Nation. (photo ci-contre)



La Vie des Associations

Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers Cléracais

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers Cléracais s'est tenue le 27 mars 2009 à la Salle des Associations à Clérac.

Bilan moral

L'année 2008 a vu la finalisation de la plantation de pins maritimes de nouvelles générations annoncée il y a un an. Cette station pilote a vu se mettre en place un partenariat avec :

- l'INRA Aquitaine : aide financière à la préparation du sol, fourniture des plants, prise en charge des frais de plantation.
- la Fédération Départementale des Chasseurs : prise en charge de la fourniture des piquets et grillage et de la mise en place des piquets.
- l'ACCA de Clérac : mise en place du grillage.

Les croisements opérés devraient permettre d'obtenir plus vite des arbres plus droits, plus productifs et moins branchus.

Le Président rend également hommage à M. Louis TEXIER, membre du bureau, démissionnaire lors de la dernière assemblée générale pour raisons de santé et décédé peu de temps après.

Bilan financier

La situation financière est saine, tant pour la section Fonctionnement que pour la section Investissements, avec un budget prévisionnel 2009 équilibré.

Travaux réalisés en 2008

L'ensemble de ces travaux a représenté une dépense de 188 350 € alors que notre programme s'élevait à 173 629 €

Perspectives 2009

Le montant des travaux prévus sur les 5 tranches et présentés en détail s'élève à 104 478 €.

Suivi financier des travaux de reboisement et d'entretien au 31/12/2008

Pour les 2 premières tranches, nous sommes engagés à 15 ans et les coûts restent parfaitement maîtrisés. A partir de la 3^{ème} tranche, les subventions ont été diminuées, et en contrepartie, nos engagements ont été limités à 5 ans. Même si notre suivi laisse apparaître que cela ne sera pas aisé, nous confirmons notre

volonté d'aller au-delà de nos obligations.

Présentation cartographie

Il est procédé à une démonstration des possibilités de base offertes par le logiciel de cartographie utilisé pour l'ASL : affichage des références cadastrales des parcelles, affichage des tranches par couleur, affichage des propriétaires par nom ou par couleur.

Des extraits de ces plans peuvent être imprimés aux échelles souhaitées et constituent une aide précieuse pour les travaux sur le terrain.

Cet outil est utilisé au quotidien. Il doit pour rester fiable être mis à jour au fur et à mesure des changements de propriétaires qui surviennent et que les adhérents doivent donc signaler lorsque le cas se présente.

Droit d'entrée - Taxe de fonctionnement

Pour 2009, les taux sont inchangés, soit 16 € TTC pour le droit d'entrée et 4,60 € TTC par hectare pour la taxe de fonctionnement.

Cependant, si nous étions amenés à débloquer d'autres tranches de travaux au-delà de la 5^{ème} tranche, il deviendrait indispensable de réfléchir à de nouvelles règles.

Assurance incendie

L'enquête réalisée par courrier auprès des adhérents s'est traduite par une forte proportion d'abstentions qui ne nous permet pas de conclure s'il existe dans le fond une majorité de oui ou de non. Nous laissons donc ce dossier entr'ouvert, sachant que nous avons par ailleurs reçu le Président de l'Association de La Genétouze intéressé par notre démarche, et qui doit prendre contact avec l'assureur avec lequel nous sommes en discussion.

Valorisation éclaircie à 14 ans

Nous revenons sur ce test réalisé il y a un an. Dans les conditions de marché de l'époque, le propriétaire avait obtenu un retour de 315 €/ha.

Dans le contexte dégradé d'aujourd'hui, et après la nouvelle tempête qui a sévi, le retour ne serait plus que de 204 €/ha, soit environ 35% de moins.

Cela met en évidence les fluctuations importantes que peut subir l'exploitation forestière sur de courtes périodes.

La Vie des Associations

Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers Cléracais

Réflexion sur l'exploitation de la résine

Cette activité prospère dans le passé serait-elle susceptible de constituer une nouvelle opportunité à l'horizon 2020 ?

Les enjeux écologiques et économiques induits par le contexte actuel nous amènent à nous poser cette question.

En effet, au-delà des surfaces gérées par l'ASL, il existe au plan local une forêt structurée représentant un gisement susceptible de faire renaître une exploitation conjointe bois/résine avec des moyens plus modernes.

L'important pour nous serait d'être prêts si ce débouché voyait le jour.

Réflexion sur la filière bois-énergie

Dans une optique à plus court terme, nous réfléchissons également à l'exploitation des bois non utilisés actuellement (2^{ème} dépressage, puis éclaircie), afin de les transformer en plaquettes pour le chauffage.

Ce produit sensiblement plus économique que le fuel pourrait être obtenu par déchiquetage sans installation très coûteuse.

Election du tiers sortant

Le tiers sortant composé de MM. Jean-Claude PEYRE-MOLE et Albert TEXIER est réélu à l'unanimité.

Le syndicat se réunira courant avril pour procéder à l'élection du bureau.

Questions diverses

Melle MELUC informe les adhérents de l'ASL sur l'activité du GDF 17 : 3 techniciens gérés par le GDF 17 et financés par le Conseil Général, dont 1 basée à la Maison de la Forêt.

Ces techniciens sont habilités à monter les dossiers de nettoyage et de reboisement, de favoriser la restructuration du foncier sous forme d'échanges amiables en bénéficiant d'aides de la Communauté de Communes de Haute Saintonge : frais d'acte financés à 80%

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 17 heures.



Semis septembre 2003 avant dépressage



Semis septembre 2003 après dépressage

La Vie des Associations

Saintonge Boisée Vivante



LE COLLOQUE : QUEL AVENIR POUR NOS «CHERS» DÉCHETS ?

Saintonge Boisée Vivante a organisé le 4 avril dernier à la salle des fêtes de Clérac, un colloque destiné à sensibiliser les élus et tous les citoyens sur la nécessité de changer notre approche des problèmes concernant le traitement de nos déchets. Rappelons que la révision du PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets) de Charente-Maritime, prescrite en 1998 et toujours pas entamée, pourrait être mise en chantier prochainement. Il faut d'ores et déjà réfléchir aux options les plus satisfaisantes à défendre dans le cadre de cette révision, et c'est pourquoi ce colloque ne pouvait pas mieux tomber !

Pour la « logistique » nous avons été très aidés par la commune de Clérac, qui avait mis à notre disposition, la salle des fêtes avec son grand écran, le matériel audio-visuel communal (vidéo-projecteur, sono, micros)...et une assistance de qualité ! Un grand merci donc à la commune.

Environ quatre-vingts personnes ont participé à ce samedi après-midi studieux, très dense, mais très intéressant. Nous avons apprécié la présence en force des élus de Clérac, Maire en tête, mais étaient également présents, le Conseiller Général du canton, le Président de la commission « Ordures Ménagères » de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, accompagné de la chargée de mission « Déchets », et plusieurs maires des communes environnantes. Nous les remercions tous de leur présence attentive.

Les intervenants étaient Dany Dietman, Maire de Manspach et Vice-Président de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace, Olivier Blanchard, Maire-Adjoint des Herbiers (85) et Président de l'Union des Ecocycleries, Hélène Bourges, chargée de mission au CNIID (Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets).

Dany Dietman a expliqué comment il est parvenu dans sa communauté de communes, à diminuer considérablement la quantité de déchets ultimes produite par an et par habitant. Actuellement 80% des déchets des ménages y sont recyclés et seulement 20% mis en décharge ou incinérés. Ces résultats ont été obtenus par un travail soutenu sur plus de dix ans : information des citoyens et des élus, formations, choix de système de collecte valorisant le tri. Le tout étant soutenu par deux principes :

*On ne parle plus de déchets mais de matières premières de seconde génération,

*Plus tu tries, mieux tu tries, moins tu jettes et moins tu paies.

L'outil prépondérant de ce système est le pesage de chaque poubelle par le camion de collecte à l'aide d'une puce électronique. Les habitants ne payent que pour le poids de déchets ultimes produits (un peu comme nous ne payons que l'électricité que nous consommons), la collecte des produits triés et recyclables n'étant, elle, pas facturée. Dans ce contexte, l'incinérateur devient pratiquement inutile et la décharge devient supportable puisque réduite, beaucoup moins polluante car les déchets dangereux (médicaments, résidus de peintures et autres produits phytosanitaires etc...) ont été triés ; de plus, elle ne génère plus de nuisances olfactives de par l'absence des déchets fermentescibles eux aussi triés et collectés séparément.

Olivier Blanchard a expliqué le fonctionnement de l'écocyclerie Emmaüs des Essarts en Vendée. Ce type de structure s'intéresse en premier lieu aux personnes en difficulté. En effet elle recrute des personnes en situation difficile qui trouvent là une opportunité de réinsertion dans une « société du jetable ». En second lieu, cette installation récupère, trie, démonte, répare, recycle les déchets habituellement délaissés, puis les met en vente.

Ce sont des déchets souvent dénommés « tout venant » qui finissent en décharge ou en incinérateur : encombrants, meubles, sommiers, vêtements, petit et gros électroménager, téléviseurs, ordinateurs etc.... Par exemple : des éléments d'isolation pour le bâtiment sont fabriqués avec les tissus et vêtements qui ne pouvaient être revendus après nettoyage et réparation ; le démontage d'objets non réparables permet de revendre des matières premières comme les métaux etc... Les objets en bon état de marche après révision et/ou réparation sont en vente à petit prix dans le magasin qui jouxte l'écocyclerie.

Enfin, Hélène Bourges a abordé la gestion des déchets fermentescibles. Elle nous a fait part en particulier des différentes façons de faire du compost à partir de ces déchets,

La Vie des Associations

Saintonge Boisée Vivante

selon qu'il s'agit d'habitats individuels ou collectifs, en zone urbaine ou rurale : ainsi nous avons découvert qu'il est possible, comme à Nantes, de mettre en place un compostage collectif en zone urbaine dans un habitat collectif vertical (=immeubles). L'exemple de compostage collectif de St Philibert de Bouaine (Vendée) dans une commune rurale à habitat individuel est moins surprenant mais intéressant par sa fonction de renforcement du lien social. Pour le compostage individuel en zones rurales, nous avons tous entendus parler des composteurs, en revanche, en zones urbaines d'habitat collectif, le compostage individuel peut être pratiqué à l'aide de lombric-composteurs sur les balcons.

Hélène a également abordé le problème des fausses bonnes solutions supposées résoudre la gestion de ce type de déchets. En effet, les grands groupes industriels qui se partagent le marché des déchets, ont une fâcheuse tendance à proposer aux collectivités territoriales des filières qu'ils présentent comme LA solution censée décharger les élus d'un problème épineux. Ces filières d'élimination sont en général, des incinérateurs, des grosses décharges et le « petit dernier » : le TMB (Tri-Mécano-Biologique). Ce procédé consiste, pour résumer, à écraser des déchets ménagers non triés, donc contenant des fermentescibles, le résultat étant vendu comme compost (qui ne répond pas aux normes en terme de qualité) ou mis en décharge.

Ces trois filières sont rentabilisées avec des tonnages importants ce qui, de fait, s'oppose à la réduction du tonnage des déchets ultimes par un tri et un recyclage maximum.

Saintonge Boisée Vivante a fait tout son possible pour que cette manifestation soit intéressante et pour qu'elle soit un premier pas dans la réflexion de tous, afin que le prochain PDEDMA soit sous-tendu prioritairement par l'intérêt général. Les intervenants ont réalisé divers ouvrages concernant la gestion des déchets, sur des supports papier et/ou sur informatique : les personnes intéressées peuvent trouver des renseignements sur internet : dany.dietman@wanadoo.fr ----- emmaus85.essarts@wanadoo.fr ----- www.cniid.org info@cniid.org . Notre association peut également communiquer d'autres coordonnées de personnes compétentes pouvant apporter des informations supplémentaires.

Pour information : le coût global du colloque (frais de déplacement et d'hébergement des intervenants, frais d'imprimerie et d'envois de courriers) supporté par l'association est d'environ 1300 euros (non compris : les frais de téléphone, les frais de déplacements liés à la publicité ou au transport de certains des intervenants entre Clérac et les gares SNCF).

Rappelons que l'aide de la commune nous a permis de ne pas avoir de frais de location de salle et de matériel)

REUNION DE LA CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) **POUR LES INSTALLATIONS DE SOTRIVAL**

Programmée le 11 juin prochain, la réunion ne peut faire l'objet d'un compte-rendu dans le présent bulletin, pour lequel les articles doivent parvenir à Dominique Maurel avant la fin du mois de mai. Nous pouvons néanmoins apporter d'ores et déjà quelques informations aux cléracais compte-tenu de l'ordre du jour annoncé dans la convocation.

Les membres de la commission devront donner un avis sur l'étude d'impact des installations de Sotrival, qui est passée en enquête publique il y a presque un an. Cette procédure encadrait la demande d'autorisation d'exploiter déposée par Sotrival, puisque les installations fonctionnaient (et fonctionnent encore à ce jour) sous autorisation provisoire. Le commissaire enquêteur avait, rappelons le, rendu un avis favorable sans aucune réserve. Le dossier est également passé devant le CODERST (=ancien Conseil Départemental d'Hygiène) qui a donné un avis favorable. Avant de signer un nouvel arrêté d'autorisation, le Préfet est tenu de prendre l'avis de la CLIS.

Saintonge Boisée Vivante avait, il y a un an lors de cette enquête publique, fait un certain nombre de remarques, de critiques argumentées et de demandes. Parmi celles-ci, certaines ont été exposées dans le rapport d'enquête mais n'ont pas reçu de réponse satisfaisante. En particulier, la poursuite de l'exploitation de la plate-forme des mâchefers sur l'emplacement où devrait avoir lieu la fabrication du compost (qui n'a donc toujours pas commencé), rend le dossier caduc.

En effet, cette installation de traitement des mâchefers n'est même pas mentionnée dans le dossier de demande d'autorisation et n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact dans le document sur lequel la commission devra donner un avis.

Par ailleurs, le rapport d'activité 2008, que nous avons reçu et qui sera commenté lors de la CLIS du 11 juin, fait état de résultats préoccupants concernant les eaux issues du traitement des lixiviats par le procédé dit « BIOME ». Ces eaux doivent respecter des seuils pour être rejetées dans le milieu naturel. Or quatre paramètres (Demande Chimique en Oxygène, Demande Biologique en Oxygène, Ammonium, Phénols) dépassent les normes de rejet de façon importante.

Le Musée : Saison 2009

Le musée municipal de Clérac vient de réouvrir ses portes le 1^{er} mai avec ses neuf anciens métiers et son jeu « la chasse au trésor »

Les visiteurs

Hors saison deux groupes sont venus visiter notre musée.

L'un, fin janvier 2009. Un groupe scolaire d'une vingtaine d'élèves accompagnés de leur professeur des écoles et de quelques parents. Les élèves, munis d'un carnet, ont noté les réponses du jeu interactif « la chasse au trésor » et sont repartis avec chacun un petit copeau de bois.

L'autre groupe : 29 curistes de Jonzac qui ont apprécié le musée après avoir visité le château de Montguyon guidé par Monsieur Bernard BORDELAIS.

Rappelons que ce dernier a publié un livre Le « GRAND TEMPLE » de HAUTE SAINTONGE sur le mystérieux nombre d'or des dolmens et du donjon de Montguyon.

Quelques visiteurs de BORDEAUX et de TOURS sont passés lors du long week-end du 1^{er} mai.

La saison débute avec une centaine de visiteurs.



Remerciements

Parmi les visiteurs, nous remercions particulièrement :

Madame Marie-Bernadette MARTINEZ conseillère municipale à Clérac et Caroline NAU. Elles ont offert au musée les revues « modes et travaux » et les vieux journaux présentés lors de l'exposition temporaire de 2007, sur la vie des cléracais.



NOTRE NOUVELLE EXPOSITION TEMPORAIRE Pour l'année 2009 :

Une quinzaine de tableaux, aquarelles et peintures au couteau, vous sont proposés par l'artiste peintre :

Anne GODART

« Palette d'hiver »

Les Beaux-Arts au musée

Durant l'été, une exposition exceptionnelle de décors sur porcelaine (assiettes, vases, plats, tasses, etc.) sera mise en place. Ces œuvres sont l'objet d'un don fait à la commune. Une manifestation sera organisée pour une présentation au public.

NOTRE MUSEE EST OUVERT 1^{er} MAI AU 31 OCTOBRE 2009

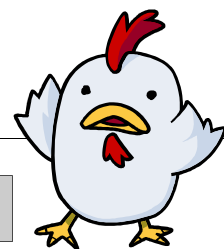
Mardi et mercredi

De 14H à 18H30

Jeudi, vendredi, samedi et dimanche

De 10H à 12H

Recettes : Volailles en vedette



POULET FERMIER ESTIVAL

Pour 4-5 personnes

*1 poulet fermier, 10 petites carottes, 10 petits navets, 10 branches de céleri, 6 petits poireaux
pour la farce : 150 g. de fromage blanc, 1 cuillerée à soupe de concentré de tomate, 1 ou 2 échalotes émincées,
1 cuillerée à soupe de feuilles de thym, 2 cuillerées à soupe de persil haché, 1 citron, sel, poivre*

Préparer la farce en mélangeant le fromage blanc, le concentré de tomate, le thym, le persil, l'échalote, le zeste du citron. Saler et poivrer.

Introduire la farce à l'intérieur du poulet et le cuire au four en ajoutant un petit verre d'eau dans le plat.

Pendant la cuisson, préparer les petits légumes et les mettre à cuire à la vapeur ou à l'eau.

Les égoutter et les tenir au chaud. Pendant le découpage du poulet, passer les légumes dans le jus du plat de cuisson préalablement dégraissé, (faire couler doucement le gras qui se trouve au dessus du jus) et servir chaud.

POULET A LA MOUTARDE ET A L'ESTRAGON

Pour 4 personnes

4 escalopes de volaille, 400 g. de champignons de Paris en lamelles, 3 cuillerées à soupe de moutarde, 3 cuillerées à soupe de crème fraîche, 2 cuillerées à soupe d'estragon haché, 2 échalotes émincées, 2 cuillerées à soupe d'huile d'olive, 1 cube de bouillon de volaille, 1 petit verre d'eau, sel, poivre.

Cuire les escalopes au gril ou à la poêle avec l'huile d'olive.

Faire revenir les champignons et les échalotes dans l'huile d'olive, y ajouter l'eau avec le cube et laisser cuire 10 à 15 mn. Ajouter la moutarde, la crème, l'estragon. Saler et poivrer.

Servir chaud les escalopes avec la sauce.

CUISSES DE POULET AUX CHAMPIGNONS ET AU VIN BLANC

Pour 4 cuisses de poulet

200 g de champignons de Paris émincés, 1 gros oignon émincé, 500g de tomates pelées et coupées en tranches, 2 cuillerées à soupe d'huile d'olive, une poignée de basilic ciselé, 1 verre de vin blanc, 1 cube bouillon de volaille

Faire revenir et dorer les cuisses de poulet dans l'huile d'olive. Un peu avant la fin, ajouter l'oignon pour qu'il fonde, puis les tomates, le vin blanc, le cube. Saler et poivrer. Couvrir et laisser cuire doucement 15 à 20 mn.

POULET A LA PROVENCALE

Pour 4 cuisses de poulet :

1 boîte de tomates pelées ou 6 tomates fraîches, 2 bulbes de fenouil coupés en fines tranches, 2 oignons, 3 gousses d'ail épluchés et hachés, 2 poivrons (1 vert et 1 rouge ou jaune), 1 branche de romarin, 1 branche de sauge, 1 verre de vin blanc sec, 1 pincée de piment d'Espelette, 1 cuillerée à soupe de sucre semoule, sel, poivre, 1 dz d'olive noires ou vertes dénoyautées

Faire bien dorer les cuisses de poulet dans l'huile d'olive.

Ajouter tous les ingrédients, couvrir et laisser cuire doucement 40 à 50 mn environ.

Ces deux dernières recettes peuvent s'accompagner de pommes de terre vapeur ou de pâtes fraîches.

Jardinage : Le Potager

Restons encore un peu dans le potager ...

L'association de fleurs et de légumes évite certaines agressions et invasions parasites, ainsi en multipliant les odeurs, on réduit les risques d'attaques.

Ainsi, la tomate est protégée par l'œillet d'Inde, le basilic, les oignons et l'ail et la bourrache.

Plantez les pieds de tomates à l'écart des pommes de terre pour limiter le mildiou Elles n'apprécient pas les choux, le fenouil et le maïs.

La marjolaine et la camomille protègent les melons, les potirons et les courges.

Les oignons, le poireau, la coriandre, la sauge et le romarin éloignent la mouche de la carotte. Le chou est protégé par l'œillet d'Inde, le thym et le céleri.

La capucine attire les pucerons qui n'iront pas sur les haricots et les fèves. Les pieds de rosiers plantés près de la vigne servent de témoins pour contrôler les attaques d'oïdium et de pucerons.

Certains légumes ne se supportent pas et il vaut mieux les espacer.

L'aubergine n'apprécie pas la proximité de la pomme de terre qui attire les doryphores, ceux-ci se régaleront alors des feuilles de l'aubergine qui va s'affaiblir. Par contre elle aime la proximité du poivron et du haricot.

L'ail perturbe les légumineuses (haricots, pois et fèves) et leur donne un mauvais goût.

Si vous n'avez pas prévu assez de bulbes d'échalotes coupez vos bulbes en deux en gardant des racines sur chaque moitié.

Faites régulièrement reposer une partie de votre potager en réalisant une jachère, une période sans récolte.

Fertilisez en semant un engrais vert comme la luzerne, le trèfle et le sainfoin, cette culture enrichit le sol en azote.

Pratiquez la rotation des cultures, il ne faut pas cultiver deux fois au même endroit un légume similaire.

Au sujet des semis, la levée du persil étant très lente (3 semaines), trempez les graines une nuit avant le semis, ceci est valable aussi pour les graines de fleurs (cléomes).

Pour semer les graines de carottes qui sont minuscules, régulièrement, il faut les mélanger avec du sable, du marc de café ou de la sciure de bois.

N'hésitez pas à mettre une bonne poignée d'orties dans le trou de plantation de vos légumes et arbustes. Mettez toutefois 2cm de terre entre les racines et ces feuilles d'orties, c'est un excellent engrais.

Récupérez l'eau de cuisson des pommes de terre et des pâtes pour chasser les mauvaises herbes.

Enfin en cette période de jardinage, de plantations, une petite visite à la poterie du Portugal route de la faïencerie (route de Fradon) s'impose, un très grand choix de pots et de décorations ainsi qu'un accueil chaleureux vous y attendent.

État Civil

Mariage	Félicitations à : Néant
Naissances	Bienvenue à : Manuela DOS SANTOS née Le 17 janvier 2009 à Bordeaux, fille de George et Laurence DOS SANTOS domiciliés «La Faïencerie » Cléa ARNAUD née Le 27 février 2009 à Libourne fille de Frédéric ARNAUD et de Stéphanie POT domiciliés «Route du Stade » Kéala et Bixente SUPERVIE nés Le 16 mars 2009 à Bordeaux fille et fils de Jérôme et Christelle SUPERVIE, domiciliés « Rue de Lesné» Lizzy LEGER née le 22 mars 2009 à Libourne fille de Fabrice LEGER et Rachel MAERTEN domiciliés « la Garenne de Cail-lères » Eva DUMONT née le 10 avril 2009 à Libourne fille de Anthony DUMONT et de Elisabeth RESTOINT domiciliés « Le Bon-nin» à Clérac.
Décès	Toutes nos condoléances aux familles et aux proches de : Monsieur André GUYOT , domicilié «Le petit Manon » est décédé le 03 janvier 2009 à Clérac à l'âge de 64 ans. Madame Valérie CAZENAVE , domiciliée « La Giraude » est décédée le 1 ^{er} mars 2009 à Libourne à l'âge de 98 ans. Madame Yvette BERNARD , domiciliée « Simonneau » est décédé le 25 mars 2009 à Libourne à l'âge de 57 ans. Madame Germaine PERRIER , domiciliée « Le Barail » est décédée le 30 avril 2009 à Libourne à l'âge de 79 ans. Monsieur Marcel DAVID , domicilié «Simonneau » est décédé le 15 mai 2009 à Boscamnant à l'âge de 85 ans.

Vie Pratique

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

- Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h15
- Le vendredi de 14h00 à 17h30
- Le samedi de 8h30 à 12h30

Les permanences du Maire et des Adjointes sont assurées à la Mairie le samedi de 10h00 à 12h00, par M. le Maire ou un de ses adjoints les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois

Assistante Sociale

le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h00 à 16h00 sur rendez vous : 05 46 49 27 77 (service social Montendre)

Les permanences à la Mairie de Montguyon :

- **ASSEDIC**, tous les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9h00 à 12h00
- **ANPE** , lundi, mardi, mercredi, vendredi sur RDV : 0811 55 01 17
- **CAF** , tous les mercredis de 11h00 à 12h00
- **Sécurité Sociale** , les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9h00 à 12h00
- **Service Retraite CRAMCO** , tous les mercredis de 9h00 à 12h00 sur rendez vous
- **MSA** , les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9h00 à 12h00

L'office religieux a lieu le 4^{ème} dimanche de chaque mois à 10h30.

Déchetterie : tous les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 17h15 et le samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00

La Poste : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h15 et 14h à 15h30 et samedi de 9h00 à 12h00

Garderie de l'école : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h35 à 8h50 et 16h30 à 18h15

Musée : du 1^{er} Mai au 31 Octobre : fermé le lundi - Visite le mardi et mercredi de 14h00 à 18h30

Visite les autres jours de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 - Tél : 05 46 04 07 83

Bibliothèque : les mardis, jeudis de 16h30 à 18h30 - les samedis de 10h00 à 12h00.

